



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

affiliation

Question écrite n° 28579

Texte de la question

M. Joël Giraud appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les conditions d'attribution de la couverture maladie universelle (CMU). Avancée sociale incontestable, la CMU demeure cependant complexe et insuffisante. En effet, le niveau actuel du plafond de ressources exigé pour en bénéficier exclut une nombreuse population, notamment les bénéficiaires des minima invalidité et vieillesse ainsi que les bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH). Aussi, il lui demande s'il compte prendre des mesures afin d'étendre le bénéfice de la CMU à l'ensemble de cette population jusqu'ici exclue.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28579

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 novembre 2003, page 8724